



Compte rendu réunion CA du 2 octobre 2019

Présents : Pierre, Jean, Anne, Bruno, Romain, Francis, Monique, Madeleine, Joëlle, Eliette soit 59%

Excusés : Dominique, Géraldine, Janine, Fabrice

Objet : Analyse du plan détaillé des travaux de requalification

Un projet pour le seul centre du village, où il est prévu un visuel très urbain et on laisse le reste en mode village « abandonné ». Prévoir moins de béton au centre et plus harmoniser l'ensemble paraîtrait plus judicieux.

Dès la sortie de la place Raymonenq et l'arrivée sur la route Léon Escoffier, on a une zone de friche qui n'est pas du meilleur effet.

Au premier visuel du plan, on constate beaucoup de diversité pour les revêtements de sol. Comment savoir s'il y a homogénéité de couleurs ou pas ?

Beaucoup de plots de séparation de voie, sont-ils tous justifiés ? Dans ce cas on ne les veut pas bleus comme certains déjà dans le village, mais de couleur s'intégrant mieux à l'ensemble et si possible de hauteur inférieure à celle indiquée sur le plan (type Neptune)

En face des commerçants nous voyons le dessin de 3 zones d'accès handicapés. Pourquoi 3 au lieu d'une seule ?

Des rampes sont prévues c'est très bien, mais par contre ensuite la circulation dans cette zone entre les AOT, les bornes et les arbres devient vite du slalom aussi bien pour les personnes avec handicap que pour les personnes avec poussettes d'enfants ou même piétons lambda.

ARRET BUS :

Il a été choisi de le placer en dessous du mur du presbytère avec vue face à la mer. Cela entraîne donc un décalage de la voie roulante de 2.5 M sur la gauche par rapport à aujourd'hui. Cette largeur est prise sur le petit jardin au-dessus du chemin de béton à côté du monument aux morts.



Le trottoir actuel est décalé de la largeur d'une voie et 3 places de parking sont prévues au niveau du petit palmier (en face des gens sur la photo) ce qui oblige à cet endroit les personnes empruntant le trottoir de passer contre les bancs. Cela nous paraît détruire la qualité de ce petit jardin point de vue qui vaut bien la suppression de ces 3 places.

A l'extrême l'élargissement de la voie permettant de dépasser le bus à l'arrêt pour les voitures montant vers la gauche du village serait plus positif.

MONTEE EN FACE EGLISE

Il est prévu des arbres des 2 côtés de la place Saint Pierre qui doivent être en pleine terre. Et pourquoi pas sur la place du Maquis Vallier ?

ESCALIER MONTEE AU CHATEAU

Un grand escalier en béton est prévu qui démarre dans la continuité de la rue Saint Pierre et se décale ensuite vers la droite pour rattraper les marches actuelles qui montent au château. On rabote le coteau avec l'escalier actuel pour y prévoir une zone poubelle (ou s'arrête le camion qui vide et quel bruit cela provoque-t-il pour les habitants autour et pour les chambres de l'hôtel)



Pour cela toute la végétation et le rocher sont détruits. Ne peut-on pas prévoir un escalier en acier seul ou bois et acier qui s'insère sur le rocher et incorpore une partie de la végétation qui, elle, n'est pas dans des pots et offre de l'ombre à cette partie de la rue.

La courbe de sortie de la place vers la rue Debussy doit être modifiée pour élargir le trottoir à gauche et réduire à droite. La dernière place de parking après le Provençal n'est pas protégée.

Dans la rue Debussy, le trottoir est protégé par une marche comme sur le plan ou pas comme sur la coupe A ? A ce niveau-là on n'est pas forcément cohérent avec les investissements handicapés du reste de la rue.

PLACES PARKING 2 ROUES

Prévoir de les répartir mieux sur l'ensemble du village

ZONE MONUMENT AUX MORTS

Le sol de cette zone peut rester en gravillons et être harmonisé avec la continuité du petit jardin.

AOT

Certaines sont dessinées sur le plan mais avec ce nouvel environnement, qui les prévoit ? Les délimite ? Et les fait respecter ?

